

**Dépôt :**

Mandy Minella

Luxembourg, le 21 janvier 2025

3

## **MOTION**

### **Interpellation concernant les violences fondées sur le genre**

La Chambre des Députés,

#### **Considérant**

- Les recommandations formulées par le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) dans sans rapport du juillet 2023 portant sur l'implémentation nationale de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, également connue sous le nom de « Convention d'Istanbul » ratifiée par la loi du 20 juillet 2018 ;
- Que l'appréciation du nombre réel des violences subies s'avère problématique comme les agressions se traduisent rarement par des dépôts de plaintes ;
- Qu'à défaut d'un renseignement complet sur les violences intervenues, une documentation des circonstances réelles s'avère problématique ;
- Que la sensibilisation et la prévention sont des éléments essentiels dans la lutte contre les violences fondées sur le genre ;
- Le Plan d'action national pour la promotion de la santé affective et sexuelle au Luxembourg ;
- La loi du 28 mars 2023 complétant le Code pénal par l'introduction d'une circonstance aggravante générale pour les crimes, délits et contraventions commis en raison d'un mobile fondé sur un ou plusieurs des éléments visés à l'article 454 du Code pénal ;
- La loi du 7 août 2023 portant modification 1° du Code pénal 2° du Code de procédure pénale en vue de renforcer les moyens de lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des mineurs définissant plus précisément le principe du consentement et les violations à l'égard de ce dernier ;

## Saluant

- Les premières « Assises fondées sur le genre » organisées par le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ayant rassemblé des représentants de plus de 50 organisations de la société civile luxembourgeoise pour discuter dans des ateliers modérés par des experts du terrain les volets de la formation, de la sensibilisation, de la prise en charge des victimes, de la prise en charge des auteurs et de la collecte des données et de la recherche ;

## Constatant

- Que le Plan d'action national « Violences fondées sur le genre » comportera des mesures stratégiques et des projets concrets se basant sur les quatre piliers de la Convention d'Istanbul en termes de protection des victimes, de prévention contre toute forme de violence fondée sur le genre, de poursuites des incriminations relatives aux différentes formes de violence et de politiques intégrées pour assurer le suivi ainsi que la cohérence des mesures se greffant sur les piliers précités ;
- Que le Gouvernement à travers les Ministères compétents agit déjà aujourd'hui en coopération avec des organisations et associations du terrain et de la société civile pour lutter contre toute forme de violence fondée sur le genre ;
- Que le Gouvernement est aujourd'hui investi dans la prévention par la sensibilisation et la conscientisation ;
- Que l'Institut de Formation de l'Éducation nationale, ci-après « IFEN », offre déjà aujourd'hui dans le cadre de son catalogue de formation continue une quarantaine de cours et formations concernant la santé affective et sexuelle, les droits sexuels, les violences ainsi que les discriminations et autres sujets y relatifs ;
- Que le Centre National pour victimes de violence commencera ses missions le 1er avril 2025 dans le cadre d'une phase pilote qui sera par la suite étendue pour assurer une prise en charge 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- Que le Gouvernement a adopté dans sa séance du 17 janvier 2025 l'arrêté portant institution du Comité d'accompagnement pour la réalisation du Centre national pour victimes de violence ayant comme mission d'assurer « le suivi de la réalisation et de l'opérationnalisation du projet du Centre National pour toute victime de violence » ;

## Conscient

- Que le 28 juin 2024, les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'Égalité des Genres et de la Diversité ainsi que de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ont signé conjointement une déclaration d'intention visant à garantir la continuité des opérations de sensibilisation en matière de santé affective et sexuelle au Luxembourg ;

## Invite le Gouvernement

- À continuer les travaux sur le Plan d'action national « Violences fondées sur le genre » sous la coordination du Ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité, en étroite coopération avec les ministères concernés par le sujet, et en associant les organisations de la société civile et autres acteurs qui sont engagées tant dans la prise en charge des victimes et des auteurs que dans la lutte contre toute forme de violence fondée sur le genre ;
- À suivre de près l'évolution des violences fondées sur les motifs visés à l'article 454 du Code pénal ;
- À développer une approche méthodologique cohérente en matière de collecte et de partage des données et en termes de recherche sur les violences fondées sur le genre comme base politique ciblée et harmonisée et fondée sur des preuves factuelles et scientifiques ;
- À organiser et maintenir des programmes de formations continues dédiés aux intervenants ainsi qu'à toute organisation et personne encadrant les victimes ainsi que les auteurs de violences fondées sur le genre ;
- À allouer des ressources suffisantes pour assurer la pérennité du Centre National pour victimes de violence et pour assurer une prise en charge globale 24/7 par un staff hautement spécialisé ;
- À se donner les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action national « Violences fondées sur le genre ».



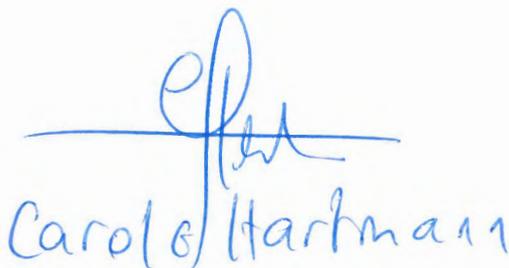
M. Minella



Nathalie  
MORGENTHALER



G. BAUT



Carole Hartmann



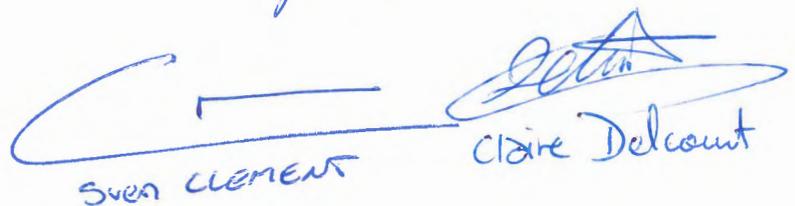
J. PAUL SCHAFF



Marc Baum



Joëlle Weltling



Sven CLEMENT



Claire Delcourt



Dan Hardy